



Rapport d'Orientation Budgétaire CRÈCHE

ROB 2024 – CRECHE MULTI ACCUEIL

ANALYSE FINANCIERE 2020-2023

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Eléments des CA			Projection CA
	2020	2021	2022	2023
Services généraux	13 844 €	12 972 €	14 848 €	10 694 €
Matériels pédagogiques et activités	3 491 €	2 468 €	3 816 €	4 823 €
Couches	2 657 €	1 557 €	3 563 €	3 039 €
Alimentation	17 720 €	22 345 €	25 494 €	27 503 €
Charges de structure	7 935 €	7 962 €	14 988 €	12 213 €
Charges de personnel	623 442 €	668 169 €	703 593 €	784 617 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	669 091 €	715 473 €	766 301 €	842 889 €

Les dépenses de fonctionnement ont progressé de 10% entre les 2 derniers exercices.

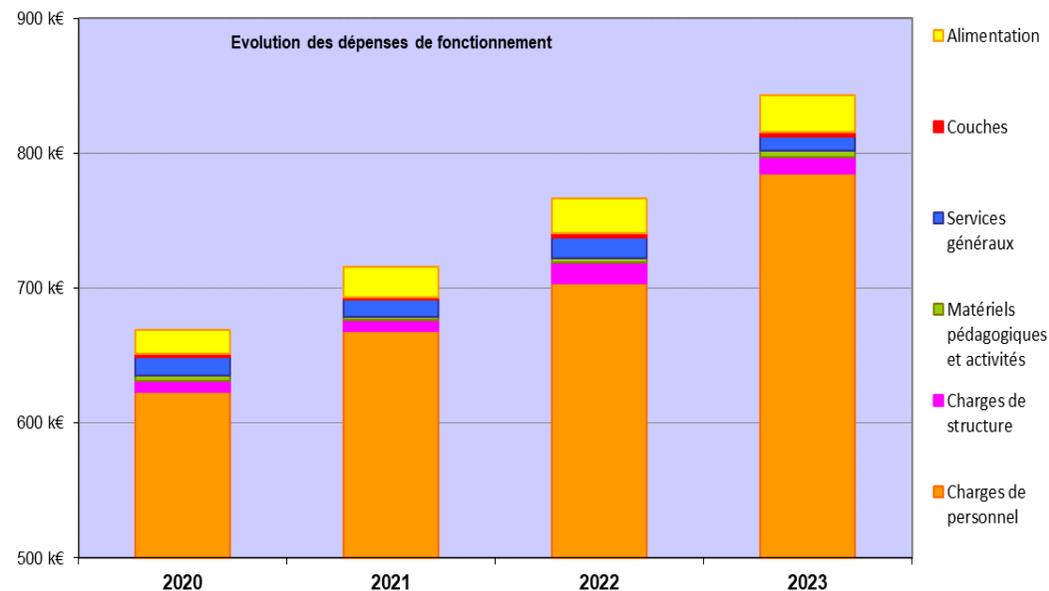
Cette augmentation est due essentiellement aux charges de personnel. De nombreuses absences sont à déplorer au niveau des agents techniques (restauration et entretien), de la direction et du personnel auprès des enfants (troubles musculo-squelettiques) qu'il a fallu remplacer. Au total c'est 1 025 jours d'arrêt sur l'année.

Le manque de personnel qualifié dans ce secteur n'a pas permis de pourvoir au remplacement systématique.

Le niveau d'activité (en heures d'accueil des enfants) en a été affecté avec un recul de près de 4% par rapport à l'exercice précédent.

Le coût de l'alimentation est plus élevé en raison de la revalorisation du marché de livraison de repas de 10,66 % en 2023.

Les charges de structure sont en retrait. L'explosion du prix des pellets en 2022 avait généré une forte augmentation.



Analyse de l'activité

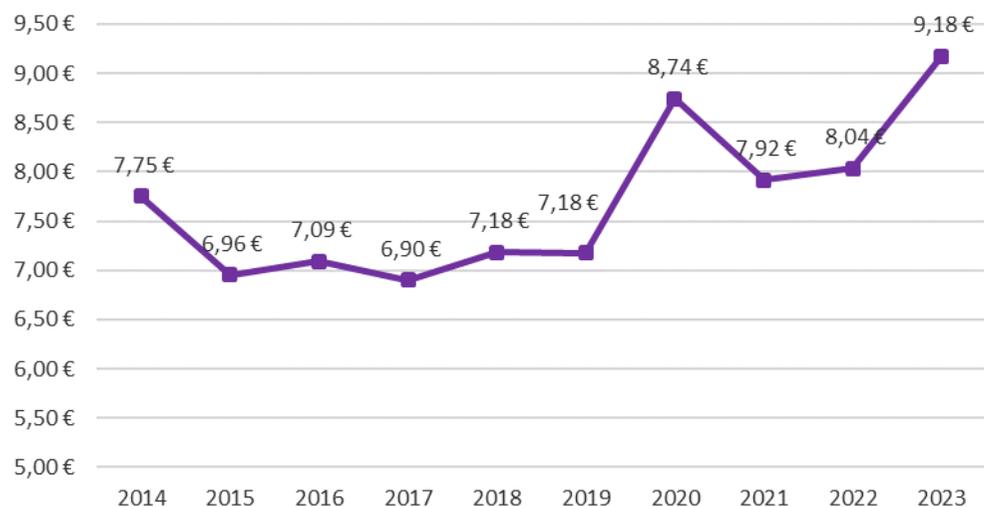
L'activité de l'exercice 2023 se décompose comme suit :

- la halte garderie : 3 heures
- le multi accueil : 89 043 heures dont
 - 40 940 heures en familial
 - 48 103 heures en collectif

Soit une activité totale de **89 046 heures** (tous modes de gardes confondus).



Coût moyen par heure de garde



Le coût de la masse salariale et l'inflation ont majoré les dépenses de fonctionnement.

Le prix de revient par heure de garde a progressé en raison des charges de personnel élevées. En effet, le personnel absent est rémunéré, en plus des salaires des remplaçants. Des indemnités viendront partiellement compenser en recettes.

En 2023, l'activité reste importante malgré les nombreux problèmes de recrutement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Eléments des CA			Projection CA
	2020	2021	2022	2023
Familles	130 185 €	164 714 €	171 883 €	169 342 €
PSU - CAF et autres régimes	276 249 €	302 010 €	364 625 €	426 730 €
CTG	51 912 €	69 618 €	40 312 €	74 866 €
Aide Covid - CAF	83 677 €	1 215 €	32 757 €	7 695 €
Commune	125 000 €	100 000 €	200 000 €	140 000 €
Autres recettes	25 067 €	19 696 €	28 545 €	27 310 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	692 089 €	657 254 €	838 124 €	845 943 €

Les recettes d'activités (familles + partenaires) sont fonction du niveau de fréquentation des services, elles **progressent par rapport à 2022** en raison d'un décalage au niveau de la perception de certaines recettes.

Les projections de la PSU 2023 permettent d'envisager **une PSU de 374 k€**. Le barème de la PSU a été rehaussé de 1% au 1^{er} janvier 2023. Le solde de la PSU 2022 a été enregistré en 2023, à hauteur de 49 k€.

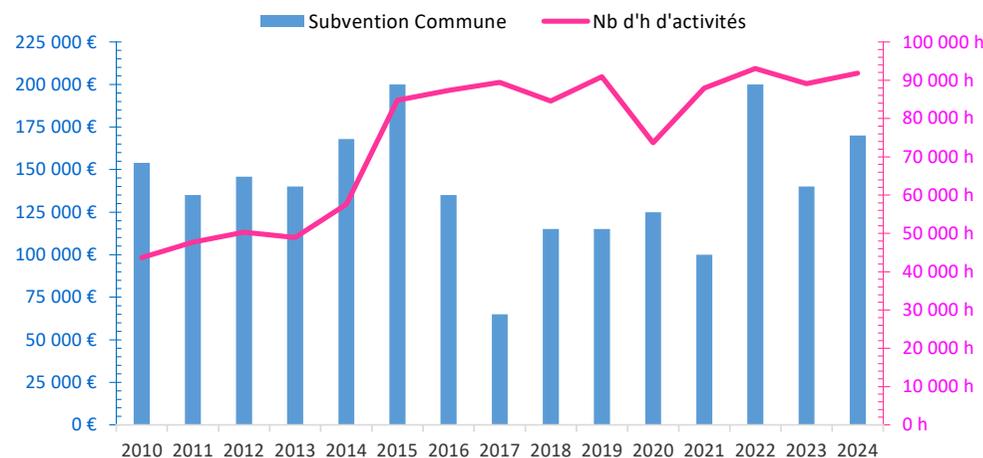
Depuis 2022, c'est la **Convention Territoriale Globale (CTG)** qui prend le relais de l'ancien C.E.J. pour une durée de 4 ans jusque 2025. Elle s'élève à **57 k€ par an**. Le versement du solde de 2022 a été perçu en 2023 pour 17 k€

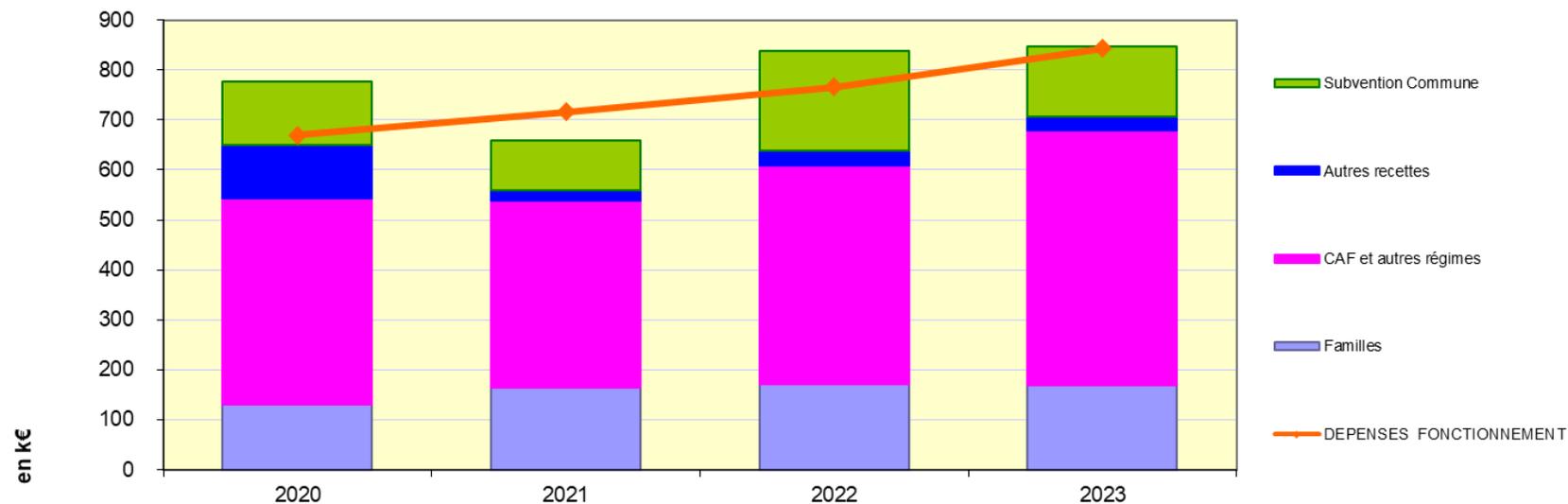
Les autres recettes comptabilisent les indemnités de remboursement des charges de personnel des assureurs et de la CPAM pour 25 831 €. Elles ne représentent qu'une compensation partielle des absences en raison de la franchise de 30 jours par arrêt et la base de cotisation sur le seul traitement (hors charges patronales).

A noter également une subvention du Département de 1 200 € perçue en financement de nos actions.

La subvention communale avait été diminuée.

Elle vient en complément, à la marge pour équilibrer le budget en fonction du résultat de l'exercice et des excédents antérieurs.





LES INVESTISSEMENTS

Ce budget comporte peu d'opérations en section d'investissement. En 2023, elles s'élèvent à 536 € pour des achats de matériels et mobiliers. Des restes à réaliser à hauteur de 2 674 € pour l'achat de 2 machines à laver et d'une fontaine à eau sont à reporter sur l'exercice 2024.

LE RESULTAT

L'exécution provisoire du budget 2023 prévoit un excédent de fonctionnement de 1 k€. Grâce à la mobilisation des résultats antérieurs cumulés de 132 k€, le résultat disponible à injecter pour l'exercice 2024 serait de 133 k€.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le budget sera dimensionné sur une prévision d'accueil de **91 750 heures** tant en dépenses de gestion qu'en recettes de services.

Les dépenses de restauration et d'équipement (couches, matériels, ...) tiendront compte de ce niveau d'activité et de la forte inflation sur les produits de restauration.

La masse salariale va augmenter en raison de l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2024, de la revalorisation de l'indice minimum, de la bonification indiciaire des agents publics, du remplacement des agents techniques et de direction toujours indisponibles.

Le départ à la retraite d'une assistante maternelle devrait être remplacé dans ces prochains mois, recrutement en cours.

L'agent d'entretien devrait également être placé en invalidité après épuisement de ses droits à maladie.

2 agents ont effectué des démarches pour un placement en Longue Maladie.

Dans le cadre de la mise en place d'une démarche de prévention afin de limiter l'usure du personnel et notamment les troubles musculo-squelettiques, l'intervention d'un ergonome a déjà eu lieu le 6 février 2024. Son rapport devrait nous parvenir prochainement. Une formation sur les gestes et postures devrait également être programmée dans l'année. Des crédits sont réservés pour ces actions en dépenses de fonctionnement.

En recettes, la prestation de service attendue de la CAF sera estimée à hauteur de 370 k€ sur ces prévisions d'activité.

Les bonus de la CTG attendus sont évalués à 57 k€.

Une dotation pour équipement de 3 700 € est réservée pour le remplacement du matériel des assistantes maternelles et pour l'acquisition d'équipement et autres aménagements dans le cadre du rapport d'intervention de l'ergonome.

En 2024, la subvention d'équilibre de la commune devrait s'élever à 170 k€.